

MAIRIE
de
MOMMENHEIM

67670



☎ 03.88.51.62.05
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : mairie@mommenheim.fr
Site internet : www.mommenheim.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
n°46/2023

portant autorisation d'occuper le domaine public

Demande déposée le	: 05/09/2023
Par	: L'entreprise CONSTRUCTIONS SUSS
Demeurant	: 66 Grand Rue à 67350 NIEDERMODERN
Nature de l'occupation	: Emprise sur domaine public des places de stationnement en face du 3 rue de la République et du trottoir devant le 3 rue de la République pour un chantier de construction
Lieu d'occupation	: 3 rue de la République à MOMMENHEIM

Le Maire de la Commune de Mommenheim,

Vu la demande d'occupation du domaine public susvisée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2542-2 et L.2542-10,

Considérant un chantier de construction au 3 rue de la République à Mommenheim,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise CONSTRUCTIONS SUSS, 66 Grand Rue à 67350 NIEDERMODERN, est autorisée à empiéter sur le domaine public sur les places de stationnement en face du 3 rue de la République et du trottoir devant le 3 rue de la République à MOMMENHEIM

du vendredi 01/09/2023 au mardi 31/10/2023.

Article 2 : Le demandeur est chargé de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Le demandeur est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Les droits des riverains et des tiers restent expressément réservés.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié à son bénéficiaire.

Ampliation en est adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- M. le Directeur du SDIS du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
- M. le Chef du CTCD de Haguenau,
- L'entreprise CONSTRUCTIONS SUSS.

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Mommenheim.

Fait à Mommenheim, le 04/09/2023.



Le Maire,
Francis WOLF.